



GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT

Pour le dépôt d'une demande d'aide financière

Soutien à la vitalisation

Fonds régions et ruralité, volet 4

Mise à jour février 2023

SOMMAIRE

- 01.** Mise en contexte p.3
- 02.** Soutien à la vitalisation p.4
- 03.** Financement des projets p.5
- 04.** Accompagnement et processus d'analyse p.9
- 05.** Présentation d'une demande p.10
- 06.** Documents à transmettre p.11
- 07.** Vision et axes de vitalisation p.16
- 08.** Annexe 1 - Comité de vitalisation p.23
Annexe 2 - Lexiques p.24

Ce guide d'accompagnement découle du cadre de vitalisation mis en place en vertu de l'entente de vitalisation entre la Ville de Shawinigan et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Cette entente s'inscrit dans le Fonds régions et ruralité, volet 4, soit l'axe Soutien à la vitalisation.

Les objectifs de cette entente sont de :

- Encourager la mobilisation des élus et de l'administration municipale pour faire face aux défis particuliers de vitalisation ;
- Favoriser la collaboration entre l'appareil gouvernemental en région et la Ville de Shawinigan présentant ces défis ;
- Appuyer la réalisation de démarches et d'initiatives de vitalisation sur le territoire de la ville de Shawinigan ;
- Agir positivement sur la vitalité du territoire par l'amélioration de services ou d'équipements pour la population, par la réalisation de projets probants sur les plans économique, social, touristique ou culturel.

Cette entente couvre la période du 14 juin 2021 au 31 mars 2026.

Un comité de vitalisation a été nommé par la Ville et a pour mandat d'assurer la mise en œuvre de l'entente de vitalisation. Ce comité a également la responsabilité de proposer au conseil municipal un cadre de vitalisation ayant pour objet de déterminer les axes de vitalisation, les types de projets privilégiés, les critères de sélection des projets, les taux et seuils d'aide applicables et les règles de gouvernance. Ce guide d'accompagnement est donc basé sur ce cadre afin de vous accompagner dans la présentation de votre demande d'aide financière.

Pour consulter tous les documents : shawinigan.ca/vitalisation

Territoire d'application

L'entente de vitalisation entre la Ville de Shawinigan et le MAMH touche l'ensemble du territoire de la municipalité. Les projets s'y rattachant pourront couvrir un secteur en particulier, plusieurs secteurs ou l'ensemble de la ville. Une attention particulière sera toutefois portée vers les secteurs où l'on observe des indices de défavorisation.

Comité de vitalisation

Le comité est composé de représentants(es) de la Ville (élu et administration), d'organisations communautaires, d'organisations socioéconomiques et d'institutions publiques. Sa composition se trouve en annexe 1.

Son mandat :

- Adopter les règles de fonctionnement du comité de vitalisation ;
- Formuler un cadre de vitalisation et en recommander l'adoption par le conseil municipal de la Ville de Shawinigan ;
- Valider et recommander au conseil municipal de la Ville de Shawinigan les initiatives, les projets ou les interventions devant bénéficier du soutien financier dans le cadre de l'entente ;
- S'assurer de l'atteinte des objectifs de l'entente.

Équipe vitalité

La responsable à la vitalité et à l'innovation sociale assure la gestion opérationnelle de l'entente, ainsi que le déploiement de la démarche de mobilisation des élus(es), de l'administration municipale et des partenaires. Elle favorise également l'émergence de projets innovants et soutient l'accompagnement des promoteurs. Elle accompagne le comité de vitalisation dans l'analyse des projets. L'agente de développement à la vitalité et l'innovation sociale s'assure d'informer, accueillir et accompagner les promoteurs de projet dans leur demande d'aide financière et la réalisation de leur projet.

Types de projets

Afin d'être cohérents avec la vision du cadre de vitalisation, nous souhaitons que les projets retenus favorisent l'adoption de pratiques de développement inclusives et durables. Les projets devront également aider l'atteinte des objectifs des axes de vitalisation.

Les projets admissibles devront :

- Être une initiative d'une durée limitée dans le temps;
- Être de nature ponctuelle et non récurrente;
- Ne pas inclure les charges permanentes que doit assumer l'organisme pour rester en activité.

Les types de projets suivants ne seront pas admissibles :

- Projet qui entre en contradiction avec une politique gouvernementale ou une mesure approuvée par le Conseil du trésor ;
- Projet du domaine du commerce de détail ou de la restauration, sauf pour offrir un service de proximité (selon les critères établis par la Ville dans le cadre de vitalisation) ;
- Projet associé à la mise en place ou à l'expansion de services de santé ;
- Projet d'études, plans d'action ou de planifications stratégiques réalisés dans le cadre des activités régulières d'un organisme;
- Projet lié à l'administration municipale et non aux services aux citoyens (ex. : entretien du garage municipal) ;
- Projet relié à un lieu de culte, sauf pour lui donner une autre vocation qu'un lieu de culte.

Services de proximité dans le secteur du commerce de détail ou de la restauration

Les projets du domaine du commerce de détail ou de la restauration ne sont pas admissibles à un financement dans le cadre de l'entente de vitalisation, sauf pour offrir un service de proximité, selon les critères établis par la Ville de Shawinigan, et qui n'est pas en situation de concurrence.

La Ville de Shawinigan se réfère donc à la définition suivante d'un service ou commerce de proximité :

Les commerces et services de proximité sont des établissements de petite superficie situés au cœur des localités rurales ou des quartiers des grandes villes. Ces commerces offrent les services de base comme l'épicerie, le dépanneur, le restaurant, le poste d'essence.[1]

Les projets du secteur du commerce de détail ou de la restauration reconnus comme un service de proximité devront démontrer qu'ils répondent à la demande ou encore à combler un besoin dont la réponse est absente ou non satisfaisante. Les projets ne devront pas dédoubler ou mettre en compétition des services déjà en place.

[1] Le thésaurus de l'activité gouvernementale <https://www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=14151>

Organisations admissibles :

- La municipalité ;
- Les entreprises privées (à l'exception des entreprises privées du secteur financier) ;
- Les entreprises d'économie sociale (coopératives et OBNL), à l'exception des coopératives du secteur financier ;
- Les organismes à but non lucratif ;
- Les organismes des réseaux du milieu de l'éducation ;
- Les personnes morales souhaitant démarrer une entreprise.

Dépenses admissibles :

- Les dépenses liées aux activités de concertation, de planification et de mise en œuvre de l'entente (par exemple : salaires et contrats de service);
- Le financement de projets réalisés par des organismes admissibles en conformité avec le cadre de vitalisation, à l'exception des dépenses non admissibles ;
- Les frais d'administration, qui ne peuvent excéder 10 % de l'enveloppe globale.

Dépenses non admissibles :

- Le déficit d'opération d'un organisme, le remboursement d'emprunts ou le renflouement de son fonds de roulement ;
- Les dépenses effectuées avant la signature de l'entente ;
- Les dépenses déjà payées par le gouvernement du Québec, pour un même projet ;
- Les dépenses liées à des projets déjà réalisés ;
- Toute dépense qui n'est pas directement liée au projet ;
- Toute subvention à l'administration gouvernementale, à l'exception des organismes des réseaux du milieu de l'éducation ;
- Toute dépense liée à des activités encadrées par des règles budgétaires approuvées par le gouvernement du Québec ;
- Toute dépense effectuée auprès des entreprises inscrites au Registraire des entreprises non admissibles aux contrats publics ;
- Toute forme de prêt, de garantie de prêt, de prise de participation ;
- La portion remboursable des taxes.

Taux et cumul des aides :

Un même organisme et ses filiales ne peuvent recevoir plus de 100 000 \$ pour un même projet pour la durée de l'entente, sauf s'il s'agit d'un projet dont le promoteur est la Ville de Shawinigan. Un même organisme pourra soumettre **un maximum de trois projets différents** durant la période de l'entente.

L'aide octroyée ne peut dépasser 90 % du total des dépenses admissibles.

Le cumul des aides, le cas échéant, à un organisme admissible pour la réalisation d'un projet provenant directement ou indirectement des ministères ou organismes gouvernementaux fédéraux et provinciaux, de leurs sociétés d'État et des entités municipales, soit les organismes municipaux compris à l'article 5 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, ne pourra dépasser ces mêmes taux.

L'aide financière octroyée à un organisme admissible pour la réalisation d'un projet doit respecter, le cas échéant, les règles de cumul de tout autre programme gouvernemental contribuant au montage financier.

Dans le cas des entreprises privées, le cumul des aides gouvernementales ne peut dépasser 50 %.

ACCOMPAGNEMENT ET ANALYSE

Comment faire parvenir une demande d'aide financière

Nous invitons toutes les organisations à contacter l'équipe Vitalité et innovation sociale avant de déposer une demande. Ainsi, nous pourrions évaluer l'admissibilité du projet et orienter le promoteur dans la rédaction de sa demande de soutien financier.

Lynn O'Cain, chef de division - vitalité et innovation sociale
Heidi Bellerive, agente de développement - vitalité et innovation sociale

Pour consulter le [cadre de vitalisation](#)
vitalisation@shawinigan.ca
819 536-7200

Cheminement et analyse des projets



PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE

Après avoir obtenu la confirmation que votre projet est admissible (préqualification), vous pouvez débiter la présentation de votre projet.

Voici les informations dont nous avons besoin pour effectuer l'analyse de votre projet :

Identification du promoteur:

- Nom de l'organisation
- Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)
- Adresse complète
- Nom de la personne responsable et sa fonction
- Téléphone
- Courriel

- Une description de votre organisation, sa mission et ses activités/services
- La problématique (ou l'enjeu) pour laquelle vous proposez une solution
- La description du projet
- Les objectifs du projet
- Comment le projet contribue à l'atteinte des axes de vitalisation (au moins un axe)
- L'impact ou les retombées souhaitées par le projet
- À quels facteurs de vitalisation le projet contribue et pourquoi (voir p.14)
- Le caractère innovant ou structurant du projet
- L'expertise de votre organisation en lien avec le projet
- Les activités prévues et le calendrier de réalisation (plan d'action, échéancier, etc.)
- Les ressources nécessaires (humaines, matérielles et financières)
- La structure de coûts et de financement (un gabarit vous sera transmis)
- Si cela s'applique, les emplois créés ou maintenus
- Si cela s'applique, les partenaires du projet

DOCUMENTS À TRANSMETTRE

Pour accompagner votre présentation de projet, vous devez nous transmettre les documents suivants :

- Une résolution désignant la personne autorisée à agir au nom de l'organisation dans le cadre de la demande d'aide financière
- Les derniers états financiers
- Lettres d'appuis au besoin
- Tout autres documents pertinents



Crédit photo: Normand Flageol

CRITÈRES D'ANALYSE

Afin de soutenir le comité de vitalisation dans son rôle d'analyse et de recommandations des projets, des critères d'appréciation ont été définis.

Les projets soumis à cette analyse par le comité de vitalisation auront au préalable été préqualifiés par l'équipe vitalité et innovation sociale de la Ville.

Qualification d'un projet

- L'organisme porteur du projet est admissible
- Le type de projet est admissible
- Les dépenses prévues au plan de financement sont admissibles
- Le projet sera réalisé sur le territoire de la ville de Shawinigan
- Le projet contribue à l'objectif d'au moins un axe de vitalisation
- Le projet est cohérent avec la vision du cadre de vitalisation

CRITÈRES D'ANALYSE

Afin de soutenir le comité de vitalisation dans son rôle d'analyse et de recommandations des projets, des critères d'appréciation et une grille d'analyse ont été définis.

A. SOUTIEN À LA VITALISATION
Offre une solution à un enjeu ou une problématique du territoire
Contribue à dynamiser le milieu
Améliore de façon durable la qualité de vie
Améliore l'accessibilité (économique, physique ou géographique) à des biens, services ou activités

B. AXES DE LA VITALISATION (minimum un axe)
Autonomie et sécurité alimentaire
Culture
Développement économique à impact social
Habitation
Inclusion et participation à la communauté
Valorisation et protection de l'environnement

CRITÈRES D'ANALYSE

Facteurs favorables à la vitalisation

Un **facteur favorable** est une composante susceptible de soutenir la vitalisation de notre collectivité. Veuillez indiquer quels sont les facteurs favorables qui concernent votre projet et de quelle façon ils interviennent dans celui-ci.

C. FACTEURS FAVORABLES À LA VITALISATION
Mobilise ou concerte des acteurs du milieu
Favorise l'implication citoyenne
Favorise la création d'un sentiment de fierté et d'appartenance envers sa communauté et ses membres
Vise à accroître la population (attractivité) et la rétention de celle-ci
Favorise soit : la création, l'attractivité, le maintien, l'insertion ou la rétention de la main-d'œuvre
Favorise le rehaussement des compétences et des apprentissages
Contribue à réduire la pauvreté économique

CRITÈRES D'ANALYSE

D. QUALITÉ DU PROJET
Réalisme du calendrier de réalisation
Qualité du plan de financement
Capacité du promoteur à réaliser le projet
Expertise du promoteur à réaliser le projet
Caractère innovant ou structurant du projet

RAISON D'ÊTRE ET AXES

RAISON D'ÊTRE

Dynamiser le milieu et améliorer de façon durable la qualité de vie de la population.

AXES



**Autonomie et
sécurité
alimentaire**



**Inclusion et
participation à la
communauté**



Culture



Habitation



**Développement
économique à
impact social**



**Valorisation et protection
de l'environnement**



Autonomie et sécurité alimentaire

L'enjeu de la sécurité et de l'autonomie alimentaire touche la question de l'accessibilité physique, géographique et économique, mais également à la saine alimentation. Et au-delà de l'accessibilité, nous faisons également face à des défis de littératie alimentaire, d'éducation à la saine alimentation et de changement de nos habitudes alimentaires. Ce qui signifie que rendre accessible des aliments frais et sains n'est pas la seule solution pour améliorer les saines habitudes de vie. Cet axe constitue donc un levier pertinent pour améliorer la qualité de vie, l'accès aux services de proximité, favoriser de saines habitudes de vie, l'agriculture urbaine et développer des secteurs économiques tels que l'agrotourisme, la mycologie, etc.

Objectifs

- Soutenir le développement et la consolidation de projets en sécurité et autonomie alimentaires afin de favoriser une prise en charge individuelle et collective.
- Maximiser la production, la distribution, la transformation et la consommation d'aliments sains et locaux à coût accessible.



Crédit photo: Émilie Duchesne



Culture

La Ville intervient en culture par le biais de son réseau de bibliothèques publiques et son mandataire Culture Shawinigan, tout en s'appuyant sur de nombreuses collaborations avec des organisations communautaires, les centres de la petite enfance et les institutions d'enseignement.

Les bibliothèques jouent un rôle majeur dans l'accessibilité aux savoirs, à la diffusion des connaissances, l'alphabétisation, l'éducation et la littératie. Elles contribuent non seulement à la culture et aux lettres, mais également à l'employabilité en favorisant le développement de compétences de bases et la lutte au décrochage scolaire. Les activités culturelles, les artistes et le patrimoine sont également des occasions de faire rayonner la Ville et ses acteurs(trices) dans un objectif d'attractivité et de rétention. La présence d'infrastructures, telles que les lieux de diffusion, les espaces de créations et les bibliothèques contribuent donc à l'accessibilité aux savoirs, la connaissance et la littératie.

Objectifs

- Soutenir la réalisation de projets qui mettront en valeur les talents, le patrimoine et les atouts du territoire, et ce, dans un souci d'inclusion et d'accessibilité (physique, géographique, économique).
- Soutenir la réalisation de projets qui favoriseront l'accessibilité aux savoirs, à la diffusion des connaissances, l'alphabétisation, l'éducation et la littératie. Nous souhaitons ainsi nourrir le sentiment d'appartenance et la fierté de la population envers sa communauté.



Développement économique à impact social

Le développement économique à impact est à la base même de l'économie sociale (entreprise à propriété collective : OBNL et coopérative), mais il est aussi accessible aux entreprises privées et aux institutions. Dans de tels cas, il faut préciser que la recherche de profits ou de rentabilité est secondaire. On cherche avant tout la viabilité économique au service de l'impact social. Il peut donc s'agir de la raison d'être d'une entreprise, on parle alors d'entrepreneuriat social, ou d'une intervention ciblée permanente ou temporaire.

Objectifs

- Soutenir le développement, la croissance et la pérennité de projets d'affaires visant un impact social, et ce, afin de favoriser l'amélioration du cadre et des conditions de vie des personnes, la valorisation et la protection de l'environnement, la diversification économique et l'attractivité.



Habitation

En termes d'aménagement du territoire, la Ville souhaite offrir des milieux de vie répondant aux attentes et aux besoins des citoyens(nes) et être attractive pour favoriser l'établissement de nouvelles familles. Elle prévoit contrôler l'étalement urbain et miser sur le renforcement de la mixité urbaine et sociale en améliorant la qualité et la diversité des logements offerts, et cela, tout en promouvant une démarche environnementale et de développement durable du cadre bâti. À cet effet, la Ville souhaite entreprendre diverses actions visant à dynamiser les quartiers centraux, soutenir la rénovation du cadre bâti et poursuivre l'amélioration de la qualité des services offerts aux citoyens(nes). À ce travail de planification, s'ajoute la volonté d'avoir un plan de régionalisation de l'immigration, le développement d'une zone d'innovation et une stratégie d'attractivité du territoire.

Objectifs

- Être proactif en matière d'habitation en soutenant différentes actions favorisant l'accès à la propriété, le développement de logements abordables et sociaux. Par ces actions, nous voulons contribuer à l'attractivité et la rétention de la population, tout en créant des milieux de vie dynamiques et inclusifs.



Inclusion et participation à la communauté

L'appartenance à son milieu ainsi que le sentiment de se sentir inclus sont des éléments clés de la cohésion sociale. Et cette cohésion est nécessaire pour assurer le bien-être individuel et collectif. Il est donc important de favoriser la diversité, l'inclusion et la participation de tous(tes). L'inclusion signifie que chaque personne se sent acceptée dans sa communauté et peut y participer activement. Les enjeux et défis d'inclusion concernent autant les familles, les personnes âgées, les jeunes que les personnes immigrantes. Lorsque nous nous sentons inclus, nous développons alors des relations sociales, des collaborations et des solidarités. Les personnes sont donc plus susceptibles d'être heureuses et en santé.

Objectifs

- Soutenir des projets qui permettent de créer une identité positive et un sentiment d'appartenance à sa communauté, tout en permettant la participation sociale de tous et toutes.



Crédit photo: Kalinka Bassaraba



Valorisation et protection de l'environnement

La Ville de Shawinigan positionne clairement le développement durable comme orientation de développement et levier d'attractivité. Les créneaux de diversification économique sont également orientés vers l'environnement en priorisant l'électrification des transports et les technologies environnementales comme secteurs prioritaires. La dimension environnementale est donc partie prenante du plan de vitalisation de Shawinigan. Cet axe se veut même transversal puisqu'il fait référence aux principes de développement durable.

Objectifs

- Soutenir des projets qui permettront une gestion durable de nos ressources, tout en conciliant développement économique, social et environnemental. Par cet axe, nous souhaitons également favoriser l'augmentation et la valorisation de pratiques écoresponsables, que ce soit au niveau des institutions, des entreprises et des citoyens(nes).

Annexe 1

Comité de vitalisation

Élus(es) municipaux

Michel Angers, maire

Jacinthe Campagna, conseillère municipale

Administration municipale

David Cadieux, directeur du Service loisirs, culture et vie communautaire

Luc Arvisais, directeur du Service de développement économique

Lynn O'Cain, chef de division - vitalité et innovation sociale (observatrice)

Organisations communautaires et socioéconomiques

Marie-Pier Drouin, Corporation de développement communautaire Shawinigan

Simon Charlebois, Société d'aide au développement des collectivités Shawinigan

Marie-Claude Brûlé, Services d'Accueil des Nouveaux Arrivants (SANA)

Sylvie Gervais, Centre d'action bénévole de Grand-Mère

Organisations gouvernementales

Éric Tremblay, CIUSSS Mauricie–Centre-du-Québec

Brigitte Blais, Services Québec

Manon Filion, direction régionale du MAMH

Observateurs(trices) invités(es)

Normand Dupont, directeur général, Ville de Shawinigan

Directions des services municipaux

Annexe 2

Lexique

Participation citoyenne :

La participation citoyenne est l'exercice et l'expression de la citoyenneté à travers la pratique de la participation publique, de la participation sociale et de la participation électorale. — *Institut du Nouveau Monde*

Embauche inclusive :

Réfère à des processus et stratégies de recrutement qui permettent une égalité de traitement et des chances aux personnes de tous les horizons. Cette approche favorise donc la diversité de personnes et d'idées au sein d'une entreprise, tout en créant un milieu où chacun a un sentiment d'appartenance et peut vraiment être « lui-même » avec son équipe de travail et dans l'entreprise.

Désert alimentaire :

Au sens strict, il s'agit d'un secteur où les habitants(es) n'ont accès à aucun commerce d'alimentation. Sur le plan urbanistique, c'est souvent un secteur monofonctionnel, dépourvu de la plupart des services.

D'un point de vue santé publique, il s'agit d'une zone dépourvue de sources d'aliments sains à un coût acceptable (notamment des fruits et légumes frais) et dont la population est défavorisée socioéconomiquement (Source : Vivre en Ville, d'après Québec. OQLF, 2012 ; Québec. INSPQ, 2013.).

Un désert alimentaire est donc une zone urbaine défavorisée où l'accès à des aliments frais et sains est limité, et cela dans un rayon de 1 km.

Économie circulaire :

L'économie circulaire se définit comme un système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités. L'objectif est donc de repenser nos modes de productions et de consommation afin de consommer moins de ressources et de protéger les écosystèmes qui les génèrent tout en optimisant l'utilisation des ressources qui circulent déjà dans nos sociétés (prolonger la durée de vie des produits et ses composantes, donner une nouvelle vie aux ressources). — *Pôle québécois de concertation sur l'économie circulaire*

Annexe 2

Lexique

Transition socioécologique (TSÉ) :

Il n'existe pas de définition officielle et consensuelle de la TSÉ. Selon les travaux de Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS), la transition socioécologique pourrait se définir comme le passage de l'état actuel du système à un état socialement plus juste, inclusif et écologiquement viable, rendu possible grâce à une transformation de nos pratiques démocratiques, de nos modes de productions, de consommation, de vivre ensemble et de nos représentations (récits), et s'appuyant sur l'établissement de rapports sociaux porteurs de justice sociale et d'inclusion (Audet et coll., 2015).

Impact social :

L'impact social consiste en l'ensemble des conséquences positives d'une activité, une intervention, un processus auprès des personnes concernées (bénéficiaires, usagers, clients, salariés, bénévoles, etc.), auprès d'une communauté ou sur la société en général. L'impact social peut se traduire par le bien-être individuel, une prise en charge individuelle ou collective, de meilleures capacités, des innovations sociales ou des décisions publiques plus inclusives.



Crédit photo: Claude Gill